

approvisionnement en mon nom, au nom de mon parti et de tous les honorables députés.

Nous considérons parfois comme un privilège, souvent comme un droit, mais toujours comme un devoir d'indiquer au ministre une façon de procéder préférable à celle qu'il adopte ou qu'il a suivie antérieurement. Mais en ce jour où la Couronne reconnaît l'excellence de la besogne qu'il a accomplie au cours de la guerre en l'élevant à la haute dignité de membre du Conseil privé, nous pouvons le complimenter vivement de cette marque de gratitude. Je le fais de tout cœur au nom des membres de mon parti et, je le pense, au nom de tous les députés. Le grand honneur conféré à notre collègue est bien mérité.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, ou nom de notre groupe, je souscris aux paroles du chef de l'opposition (M. Bracken). Nous n'approuvons pas toutes les mesures dont le ministre saisit la Chambre ou celles qu'il a présentées par le passé. Nous convenons, cependant, que par l'honneur qui lui est conféré aujourd'hui, le Canada et le Commonwealth britannique lui témoignent leur reconnaissance des services extraordinaires qu'il a rendus à la cause commune pendant la guerre.

M. SOLON E. LOW (Peace-River): Monsieur l'Orateur, les membres de notre groupe désirent que je m'associe au chef de l'opposition pour féliciter chaleureusement le très honorable ministre qui a reçu l'insigne honneur d'être nommé membre du Conseil privé du roi. Il n'est pas inconcevable que la victoire des Nations Unies soit attribuable à la part qu'y a prise le ministre de la Reconstruction et des approvisionnements pendant la guerre alors qu'il occupait le poste de ministre des Munitions. Ainsi que l'ont dit les deux honorables préopinants, nous n'approuvons pas toujours la ligne de conduite du très honorable ministre, mais nous reconnaissons qu'il se livre corps et âme à sa tâche, fait preuve de bon esprit et agit avec de louables intentions; nous le félicitons de son succès et de l'insigne honneur qui lui est conféré.

Des VOIX: Discours!

Le très hon. C. D. HOWE (ministre de Reconstruction et des approvisionnements): Monsieur l'Orateur, je remercie les chefs des partis de l'opposition de leurs bienveillantes paroles. La cordialité avec laquelle la Chambre a accueilli la nouvelle est pour moi un honneur presque égal à celui qui m'a été confé-

[M. Bracken.]

ré; j'espère continuer longtemps de servir le Canada de façon à me rendre digne de cette faveur.

LA HOUILLE

L'INTERDICTION DE L'EXPORTATION AUX ÉTATS-UNIS—MOTION TENDANT À SUSPENDRE L'ORDRE DU JOUR SOUS L'EMPIRE DE L'ARTICLE 31 DU RÈGLEMENT

M. T. L. CHURCH (Broadview): Monsieur l'Orateur, appuyé par l'honorable député de Davenport (M. MacNicoll), je demande à proposer la suspension de l'ordre du jour, sous l'empire de l'article 31 du Règlement, afin d'exposer une question grave et urgente d'intérêt public; il s'agit de l'interdiction dont les États-Unis ont frappé l'exportation de houille le 11 juin à la Bourse du minerai et de la houille de Cleveland, par suite de la grève des marins des Grands Lacs. L'interdiction a été suspendue temporairement, mais près de 25,000 wagons de houille sont immobilisés aux ports américains des Grands Lacs et prêts à céder leur cargaison à des navires canadiens, en vue du transport au Canada. Je désire exposer également la pénurie grave de charbon qui menace présentement les familles canadiennes totalement dépourvues de cette denrée,—pénurie qui se fera surtout sentir dans les provinces centrales, l'automne et l'hiver prochains,—ainsi que le besoin urgent d'un programme d'ordre national en matière de production houillère.

M. l'ORATEUR: Je ne suis pas bien sûr qu'il s'agisse là d'une question urgente d'intérêt public, mais, aux termes de l'article 31 du Règlement, si vingt députés se lèvent, l'honorable représentant de Broadview pourra poursuivre ses observations.

(Et permission ayant été accordée.)

M. CHURCH: Je n'en ai que pour quelques instants. C'est le 19 mars 1923, que, pour la première fois, j'ai soulevé cette importante question du programme d'ordre national en matière de combustible. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit alors et rappelé, depuis lors, à maintes reprises; cependant, je veux que le Gouvernement saisisse bien la gravité de la situation, surtout en ce qu'elle touche au centre du pays. J'aurai sûrement l'occasion, au cours de l'étude du budget principal, d'exposer cette question en détail; toutefois je tiens à...

Des VOIX: Plus fort.

M. CHURCH: On me demande de parler plus fort? Eh bien, monsieur l'Orateur, je ne parlerai pas plus de cinq minutes cet après-midi. Je désire signaler l'importance